



TC/40/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 27 janvier 2004

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarantième session**  
**Genève, 29 - 31 mars 2004**

DOCUMENTS TGP

*Document établi par le président et le Bureau de l'Union*

1. Le présent document a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration des documents TGP et de fournir des informations générales concernant le document TGP/7 Draft 5, qui est proposé comme base en vue de l'adoption par le Comité technique (TC) du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

*TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen"*

2. À sa trente-neuvième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2003, le TC a examiné le document TGP/7 Draft 2. Il a confirmé que le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" devait demeurer au rang de priorité le plus élevé et que tous les groupes de travail techniques (TWP) devaient être invités à examiner le document TGP/7 à leurs sessions de 2003. Le document TGP/7 Draft 3 a été examiné par tous les TWP dont les observations ont été incorporées dans le document TGP/7 Draft 4, lequel a été présenté au Comité de rédaction élargi du TC (TC-EDC), à sa réunion du 14 janvier 2004. Le document TGP/7 Draft 5 rend compte des observations formulées par les TWP et le TC-EDC. Les paragraphes qui suivent donnent une explication générale de la manière dont le document a été élaboré.

3. Lorsqu'il a étudié le document TGP/7 Draft 2, le TC n'a pas examiné la section 4, GN18 à GN30 de l'annexe 3 et de l'annexe 4 de ce document, et a décidé que le texte surligné dans ces sections devait le rester dans les versions futures du document. Ce texte est resté

surligné dans le document TGP/7 Draft 3, qui a tenu compte de toutes les modifications approuvées par le TC et qui a été examiné par les TWP au cours de leurs sessions de 2003, ainsi que dans le document TGP/7 Draft 4, qui a été présenté au TC-EDC, et également dans le document TGP/7 Draft 5, qui doit à présent être examiné par le TC. Des parties supplémentaires du texte du document TGP/7 Draft 5 ont été surlignées lorsque des modifications concernant le document TGP/7 Draft 2 ont été proposées. Le texte qu'il est proposé de supprimer du document TGP/7 Draft 2 et qui est considéré comme particulièrement important a été "biffé". Les notes de fin de document du TGP/7 Draft 5 rappellent les propositions de modification susmentionnées et/ou indiquent la source des propositions.

4. Le document a également été quelque peu restructuré afin de le présenter dans un ordre plus logique aux utilisateurs qui souhaiteraient lire le document dans son intégralité et non s'en servir comme une série de notes accompagnant le modèle de présentation des principes directeurs d'examen. En particulier, la section 4 "Présentation des caractères selon leurs types d'expression" du document TGP/7 Draft 2 a été incorporée dans l'annexe 3 "Notes indicatives (GN) concernant le modèle de présentation des principes directeurs d'examen" du document TGP/7 Draft 5. Par ailleurs, tous les aspects concernant la présentation des caractères ont été regroupés dans les notes GN 17 à GN 20, d'où une plus grande cohérence. Le texte a été surligné lorsque sa restructuration a entraîné des modifications de son contenu, mais pas lorsqu'il a été simplement déplacé. Les sections ou sous-sections dont la numérotation a changé n'ont pas été surlignées dans le document.

5. Afin de faciliter l'examen du document TGP/7 Draft 5, le président du TC a recensé les éléments suivants qui doivent, en particulier, être examinés par le TC :

a) "Chapitres" des principes directeurs d'examen

Dans la version actuelle du document TGP/7, on applique de nouveau la méthode consistant à désigner les dix sections des principes directeurs d'examen comme des "chapitres" et non comme des "sections".

b) Nom botanique

Le nom "latin" a été remplacé par le nom "botanique" dans tout le document. (Voir la note de fin de document "p")

c) Lieu des essais (annexe 1 : modèle de présentation : chapitre 3.2)

Le texte révisé a été élaboré par le TC-EDC de manière à préciser qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser plusieurs sites aux fins de l'examen DHS tout en indiquant néanmoins que plusieurs sites peuvent parfois s'avérer appropriés. (Voir la note de fin de document "y")

d) Différences reproductibles (annexe 1 : modèle de présentation : chapitre 4.1.2)

Le libellé de ce chapitre a été modifié afin de ne pas laisser supposer que deux cycles de végétation sont nécessaires. (Voir la note de fin de document "z")

- e) Renseignements confidentiels (annexe 1 : modèle de présentation : chapitres 10.4 et 10.7 (questionnaire technique))

Deux options ont été proposées en ce qui concerne la possibilité de traiter les renseignements du questionnaire technique (QT) comme confidentiels. L'option 1 a été élaborée par le TC-EDC et l'option 2 a été proposée par la Fédération internationale des semences (ISF). (Voir la note de fin de document "cc")

- f) COYD et COYU (annexe 2 : texte standard supplémentaire (ASW))

Les propositions relatives au texte ASW concernant l'Analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD) et l'Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU) ont été omises. (Voir la note de fin de document "aa")

- g) Caractères avec astérisque, caractères de groupement et caractères figurant dans le questionnaire technique (annexe 3 : GN 13)

Les notes indicatives concernant les caractères avec astérisque, les caractères de groupement et les caractères figurant dans le questionnaire technique ont été regroupées dans la note indicative GN 13 et une nouvelle section (GN 13.4) a été créée afin d'expliquer le rôle de ces caractères ainsi que le lien qui existe entre eux. (Voir la note de fin de document "ww")

- h) Caractères quantitatifs : gamme "limitée" et gamme "condensée" (annexe 3 : GN 20.3)

De nouvelles propositions ont été formulées dans le cadre de la note GN 20.3.4 en ce qui concerne une gamme "limitée" (échelle 1 à 5) et dans le cadre de la note GN 20.3.5.3 en ce qui concerne une échelle "1 à 4" pour la gamme "condensée". (Voir les notes de fin de document "jjj" et "mmm")

- i) Caractères pseudo-qualitatifs : adjectifs qualificatifs pour les couleurs et les formes (annexe 3 : GN 20.4.2.3)

La note GN 20.4.2.3 a été remaniée afin d'imposer l'emploi d'adjectifs qualificatifs pour les couleurs et les formes, par exemple "vert moyen" au lieu de "vert", ou "elliptique moyenne" au lieu de "elliptique". (Voir la note de fin de document "nnn")

- j) Variétés indiquées à titre d'exemple : noms (annexe 3 : GN 29)

Une nouvelle section visant à donner des recommandations sur la présentation des noms de variété et des synonymes a été ajoutée. (Voir les notes de fin de document "oo" et "aaa")

## k) Bibliographie (annexe 3 : GN 30)

Une nouvelle section visant à donner des recommandations sur l'incorporation d'une bibliographie dans les principes directeurs d'examen a été ajoutée. (Voir les notes de fin de document "oo" et "aaaa")

6. Sous réserve de l'approbation du document TGP/7, un "dossier" à l'intention des rédacteurs sera élaboré et placé dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV. Ce dossier sera composé de trois documents. Le premier sera un document au format Word contenant le modèle de présentation des principes directeurs d'examen (annexe 1 du document TGP/7) ainsi que toutes les options concernant le texte standard supplémentaire (ASW) et un tableau des caractères vierge présenté dans le format approprié (annexe 2 du document TGP/7). Les rédacteurs seront encouragés à utiliser ce document Word comme point de départ et à supprimer le texte ASW non approprié. Le deuxième document sera l'annexe 3 "Notes indicatives (GN) concernant le modèle de présentation des principes directeurs d'examen", qui donnera des indications générales. Le troisième document enfin sera un document au format Word contenant le recueil des caractères approuvés (annexe 4 du document TGP/7), que le Bureau commencera à compiler une fois que le document TGP/7 sera approuvé. Le Bureau devrait également faire une présentation pratique de la manière d'utiliser ce "dossier" pour élaborer les principes directeurs au cours des sessions des TWP en 2004.

*Élaboration des documents TGP*

7. À sa trente-neuvième session, le TC a confirmé que les documents TGP/4 "Gestion des collections de variétés", TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/10 "Examen de l'homogénéité" devaient demeurer au second rang des priorités après le document TGP/7. Toutefois, il a considéré qu'il fallait beaucoup de temps pour débattre du TGP/7 et a décidé de ne pas demander aux TWP d'examiner les documents TGP/4, TGP/9 ou TGP/10 au cours de leurs sessions de 2003. Il a néanmoins décidé que le diagramme de l'annexe I du document TC/39/6, indiquant la restructuration proposée des documents TGP/3, TGP/4 et TGP/9, devait être établi et présenté aux TWP lors de leurs sessions de 2003. Il est en outre convenu que le TGP/3 ne devait pas être examiné plus avant par le TC et qu'il devait être renvoyé au Comité administratif et juridique (CAJ).

8. Le TC a également décidé qu'au cours de l'année 2003, le Bureau devait établir des projets détaillés des documents TGP/4 et TGP/9, en fonction des renseignements qui figurent dans chaque section ainsi que de la restructuration indiquée dans l'annexe I du document TC/39/6, pour faciliter l'examen de ces documents par les TWP lors de leurs sessions de 2004. En ce qui concerne les autres documents TGP, le TC est convenu que les TWP devaient continuer à examiner les projets de documents dont ils sont chargés en fonction du temps disponible.

9. Le TC a par ailleurs approuvé la proposition figurant dans le document TC/39/6 selon laquelle les projets des documents TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", TGP/6 "Modalités de l'examen DHS" et TGP/12.2.1 "Composés chimiques : électrophorèse des protéines" pouvaient être présentés au TC lors de sa session du printemps 2005, sans qu'ils fassent l'objet de débats au sein des TWP.

10. Les sections qui suivent font la synthèse des éléments nouveaux provenant des TWP en ce qui concerne la structure des documents TGP/3, TGP/4 et TGP/9 et le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP.

#### Structure des documents TGP/3, TGP/4 et TGP/9

11. Sur la base des recommandations formulées par le TC et les TWP, la structure proposée des documents TGP/3, TGP/4 et TGP/9 est présentée à l'annexe I du présent document. Des informations générales et des précisions sur les modifications apportées sont données sous la forme de notes de fin de document.

#### Calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP

12. Sur la base des recommandations formulées par le TC et les TWP et sous réserve que le document TGP/7 soit approuvé par le TC à sa quarantième session, le calendrier proposé des travaux d'élaboration des documents TGP est présenté à l'annexe II du présent document. La section qui suit en donne les grandes lignes.

a) Documents à examiner en vue de leur adoption en 2005

13. Les documents TGP/0 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" et TGP/2 "Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV", dont le contenu est administratif, peuvent être approuvés en 2005. Le document TGP/3 "Variétés notoirement connues", qui ne contiendra désormais que le document C(Extr.)/19/2 Rev. "Les notions d'obtenteur et de notoriété", est complet. Comme il est indiqué ci-dessus, le TC est convenu que les documents TGP/5 et TGP/6 pourront être soumis directement au TC en 2005 pour approbation.

b) Autres documents TGP

14. En ce qui concerne les autres documents TGP, le calendrier proposé tient compte du fait qu'en 2004, les TWP donneront la priorité aux documents TGP/4, TGP/9 et TGP/10, et que par la suite chaque groupe de travail technique examinera les projets des documents dont ils sont chargés dans la mesure du temps disponible.

15. Outre des observations sur le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP, les TWP ont formulé des recommandations sur le contenu et la structure de certains documents TGP, qui figurent dans l'annexe II. Les aspects suivants ont notamment été examinés :

#### *TGP/8 "Utilisation de procédures statistiques dans le cadre de l'examen DHS"*

16. L'ordre des sections 2, 3 et 4 a été modifié sur proposition du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC).

*TGP/10 “Examen de l’homogénéité”*

17. Le titre du document TGP/10.3 “Méthodes statistiques recommandées” a été remplacé par le titre “Méthodes statistiques” à la demande du TWC.

18. La sous-section TGP/10.3.4 “Tolérances relatives dans le nombre de variétés hors type” a été supprimée. Elle sera incorporée dans la sous-section TGP/10.3.2 “Variétés hors type”.

*TGP/12 “Caractères spéciaux”*

19. À la demande du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), une introduction expliquant que les normes applicables à l’homogénéité des caractères spéciaux seront les mêmes que celles des autres caractères a été ajoutée dans le document TGP/12.1 “Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes”.

20. Les débats qui se sont tenus au sein du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), concernant l’éventuelle inclusion de niveaux d’expression relatifs à la résistance partielle aux maladies dans les principes directeurs d’examen, ont fait ressortir que le TC souhaitera peut-être examiner cette question dans un futur immédiat. Par conséquent, il est prévu de présenter au TC un projet de document TGP/12.1.1 “Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : résistance aux maladies” en 2005.

21. En ce qui concerne l’élaboration du document TGP/12.1.3 “Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : résistance aux insectes”, le TWA a proposé que le TWV soit invité à soumettre des informations sur la résistance aux insectes qui n’a pas été introduite par modification génétique.

*TGP/13 “Conseils pour les nouveaux types et espèces”*

22. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a indiqué que le document TGP/13 “Conseils pour les nouveaux types et espèces” était particulièrement important pour le TWO et, avec l’accord des autres rédacteurs, a proposé de se charger à son tour de l’élaboration du document.

*TGP/14 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV”*

23. Des sous-sections consacrées à la forme, aux types de poils et à la couleur des plantes ont été élaborées dans le cadre du document TGP/14.2 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV : termes botaniques”.

24. *Le TC est invité à :*

a) *convenir d’un texte en vue de son adoption sous la cote TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” sur la base du document TGP/7 Draft 5;*

b) *approuver la structure des documents TGP/3 “Variétés notoirement connues”, TGP/4 “Gestion des collections de*

*variétés” et TGP/9 “Examen de la distinction”, telle que présentée dans l’annexe I du présent document; et*

*c) approuver le contenu, l’organisation et le calendrier des travaux d’élaboration des documents TGP, tels que présentés dans l’annexe II du présent document.*

[L’annexe I suit]

ANNEXE I

STRUCTURE DES DOCUMENTS TGP/3, TGP/4 ET TGP/9

TGP/3 : VARIÉTÉS NOTOIREMENT CONNUES<sup>1</sup>

Les notions d'obteneur et de notoriété<sup>2</sup>

TGP/4 : [GESTION] [CONSTITUTION] DES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS<sup>3</sup>

- 4.1. Critères d'observation des variétés notoirement connues
  - 4.1.1 Introduction (lien entre les variétés notoirement connues et les collections de variétés)
  - 4.1.2 La notion de risque dans la création de collections de variétés<sup>4</sup>
  - 4.1.3 Facteurs à prendre en considération lors de la création de collections de variétés
    - Types de variétés (adaptation aux conditions de culture)
    - Disponibilité (matériel végétal, données)
    - Faisabilité (variétés annuelles ou pérennes, mode de multiplication ou de reproduction)
- 4.2. Gestion des collections de variétés<sup>3</sup>
  - 4.2.1. Considérations générales
    - 4.2.1.1 Collections de matériel végétal (obtention, vérification, gestion, mise à jour/renouvellement des échantillons)
    - 4.2.1.2 Gestion des données
    - 4.2.1.3 Accès au matériel végétal et aux données (par exemple, restrictions d'utilisation, accord de transfert<sup>5</sup>)
  - 4.2.2 Collections de variétés d'espèces pérennes<sup>6</sup>
  - 4.2.3 Coopération en matière de gestion des collections de variétés

TGP 9 : EXAMEN DE LA DISTINCTION

- 9.1 Introduction (vue d'ensemble du document TGP/9 et lien avec les documents TGP/3 et TGP/4)
- 9.2. Sélection de variétés aux fins de l'essai et organisation de l'essai
  - 9.2.1. Caractères de groupement<sup>7</sup>
    - 9.2.1.1 Sélection des caractères de groupement
    - 9.2.1.2 Utilisation des caractères de groupement
  - 9.2.2. Utilisation de l'"écart phénotypique"
    - 9.2.2.1 Notion d'"écart phénotypique"
    - 9.2.2.2 Notion de "distinction plus"
    - 9.2.2.3 Utilisation de l'écart phénotypique
    - 9.2.2.4. Méthodes d'utilisation de l'écart phénotypique<sup>8</sup>
      - 9.2.2.4.1 Logiciel GAÏA
      - 9.2.2.4.2 (Autres)
- 9.3. Organisation des essais
  - 9.3.1. Nombre de cycles de végétation indépendants
    - 9.3.1.1 Notion de cycles de végétation "indépendants" (p.e. saisons, sites)
    - 9.3.1.2 Bases permettant de déterminer le nombre de cycles de végétation indépendants
  - 9.3.2. Utilisation de plusieurs sites aux fins de l'examen de la distinction
    - 9.3.2.1 Motifs pour lesquels plus d'un site est utilisé
    - 9.3.2.2 Utilisation d'informations provenant de plusieurs sites



- 9.4. Facteurs déterminant le choix de méthodes d'examen de la distinction<sup>9</sup>
  - 9.4.1 Introduction
  - 9.4.2. Type de variété<sup>10, 11</sup>
    - 9.4.2.1 Introduction (variation à l'intérieur d'une variété et examen de la distinction)
    - 9.4.2.2 Variétés autogames
    - 9.4.2.3 Variétés multipliées par voie végétative
    - 9.4.2.4 Variétés à fécondation croisée
    - 9.4.2.5 Hybrides<sup>12</sup>
      - a) Considérations générales
      - b) Utilisation de la formule parentale
    - 9.4.2.6 Porte-greffes (deux ensembles de caractères)
  - 9.4.3 Type de caractère<sup>13</sup>
- 9.5. Méthodes d'examen de la distinction
  - 9.5.1 Introduction
  - 9.5.2. Évaluation visuelle
    - 9.5.2.1 Introduction (comparaisons directes, utilisation d'échelles normalisées, etc.)
    - 9.5.2.2 Évaluation visuelle et types de variétés/caractères/données
    - 9.5.2.3 Utilisation d'essais "à l'aveugle" aléatoires<sup>14</sup>
  - 9.5.3 Mensurations<sup>12</sup>
  - 9.5.4. Méthodes statistiques
    - 9.5.4.1 Introduction
    - 9.5.4.2 COYD
    - 9.5.4.3 PPDS à long terme<sup>15</sup>
    - 9.5.4.4 Autres, etc.
- 9.6. Exemples relatifs à l'examen de la distinction<sup>16</sup>
  - 9.6.1 Australie
  - 9.6.2 France
  - 9.6.3 Autres, etc.

[L'annexe II suit]

---

<sup>1</sup> Le TC a décidé que l'élaboration du document TGP/3 incombait au CAJ.

<sup>2</sup> Document C(Extr.)/19/2 Rev.

<sup>3</sup> Modification proposée par M. Guiard (coordonnateur du document TGP/4).

<sup>4</sup> TWA : supprimer le mot "acceptable".

<sup>5</sup> En cours d'élaboration par le CAJ (voir les documents CAJ/49/2 et CAJ/49/3).

<sup>6</sup> Même titre que celui de la dernière version du document TGP/4.2; TWA : titre à modifier pour tenir compte des examens DHS dans lesquels l'âge des plantes est différent; TWO+TWF : il est nécessaire de préciser les termes "permanent" et "collection de variétés" et de prendre en considération les espèces herbacées.

<sup>7</sup> TWA : réduire le nombre de sections.

<sup>8</sup> TWA : restructurer une sous-section concernant le logiciel GAÏA et laisser la question ouverte aux évolutions futures.

<sup>9</sup> TWC : modifier le titre dans la mesure où l'ensemble du document TGP/9 concerne les méthodes d'évaluation de la distinction.

<sup>10</sup> TWA+TWF+TWO : garder les mêmes types de variétés que ceux figurant dans le document TG/1/3.

<sup>11</sup> TWA+TWC : proposition visant à déplacer la section "Examen de la distinction dans différents types de variétés" à cet endroit.

<sup>12</sup> TWA : nouvelle section proposée.

<sup>13</sup> TWA : nouvelle section au lieu de "Critères de détermination".

<sup>14</sup> TWF : les experts de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de la Nouvelle-Zélande aideront le Bureau à rédiger cette section.

<sup>15</sup> TWC : nouvelle section proposée.

<sup>16</sup> TWF+TWO : modifier le titre pour ne pas laisser supposer qu'il existe différentes méthodes.





TC/40/5  
Annexe II, page 3

Cote	Titre du document	Documents actuels approuvés*	Observations/autres documents pertinents	Rédacteur (TWP)	Rédacteur (nom)	Experts intéressés	Date à laquelle le projet est soumis au Bureau	2004						2005						2006																		
								TC	TWV	TWC	TWA	TWO	TWF	TC-EDC	TC	CAJ	TWV	TWC	TWA	TWO	TWF	TC-EDC	TC	CAJ	TWP													
TGP/15	Nouveaux types de caractères <i>(coordonnateur : le Bureau)</i>							---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

X - Document adopté

[Fin de l'annexe II et du document]